

# Evolution des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) : quels aménagements contractuels ?

## CODE II-J

### Contenu de la formation

La présente formation vise les RIP déployés ou en cours de déploiement, quelle que soit leur génération technologique (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nde</sup> génération), qui font l'objet de contrats en cours. Elle nous conduira à aborder les questions suivantes :

#### I - Quel cadre juridique applicable aux modifications à venir ?

- Le droit des avenants aux contrats de concession (portant délégation de service public), cadre le plus largement retenu pour le déploiement et/ou l'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique
- Le droit des avenants aux marchés publics (marchés de travaux et marchés de conception-réalisation-exploitation notamment)

#### II - Quelles modifications contractuelles méritent-elles d'être apportées ?

Seront notamment abordés et illustrés les cas de modifications suivants :

- La problématique RIP 1G / 2G
- Le calendrier d'exécution
- L'évolution du catalogue de services et de la grille tarifaire
- La prise en compte des nouvelles technologies
- L'évolution du périmètre géographique et les questions de densification et d'extension
- La cession du contrat par suite de l'évolution du co-contractant ou de la collectivité
- L'évolution des flux financiers entre la collectivité et le co-contractant
- Les activités accessoires

#### ◆◆ OBJECTIF :

- Assurer la préservation des intérêts de la collectivité lors de la modification des contrats portant sur des Réseaux d'Initiative Publique au vu de leur nécessaire évolutivité technologique dans le cadre nouveau de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application

#### ◆◆ PUBLIC CONCERNE :

- Collectivités

#### ◆◆ INTERVENANTS :

- Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat associé
- Marion TERRAUX (Paris) ou Philippe GUELLIER (Lyon), Avocats directeurs

#### ◆◆ METHODE PEDAGOGIQUE :

- Powerpoint
- Illustration de clauses contractuelles et d'avenants issus de notre pratique

#### ◆◆ DUREE DE LA FORMATION :

- 1/2 journée

#### ◆◆ TARIF :

- 450 € HT

#### ◆◆ DATE : 30 mai 2017